

Droit d'auteur pour vente de tee shirt

Par nelty, le 06/04/2010 à 16:31

Bonjour,

Je vais monter ma boite de vente de vetements humoristiques sur internet, et je voudrais savoir comment proteger mes creations?

Je vous remercie de vos reponses

Par frog, le 06/04/2010 à 16:49

Utilise déjà des enveloppes Soleau pour pouvoir prouver la paternité des oeuvres que tu vas créer :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Enveloppe_Soleau

Par nelty, le 08/04/2010 à 16:32

oui mais cela n'empeche pas les autres de me piquer mais idées a ce que j'ai compris !!!

Par frog, le 08/04/2010 à 16:58

Effectivement. Mais rien ne peut l'empêcher à titre préventif de façon certaine.

Par nelty, le 08/04/2010 à 17:07

ca n'existe pas les droits d'auteur sur des tee shirts?

Par frog, le 08/04/2010 à 17:44

Si. Mais ça n'empêchera pas, dans les faits, les gens de copier tes créations. Et une fois copiées, tu auras besoin de la preuve de ta paternité de l'oeuvre (on en revient à l'enveloppe Soleau) pour pouvoir engager une procédure à l'encontre de la personne à l'origine de la contrefaçon.

Par nelty, le 08/04/2010 à 17:46

ha d'accord merci beaucoup pour ces renseignements